

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Lundi 24 juillet 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le lundi 24 juillet, a arrêté deux projets de délibération du Congrès, adopté six délibérations du gouvernement et 25 arrêtés et examiné 55 dossiers d'étrangers.**

### **1. Projet de délibérations du Congrès**

**Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la Nouvelle-Calédonie à adhérer au Forum des Iles du Pacifique (FIP) et habilité le président du gouvernement à déposer les instruments de cette adhésion auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur de Fidji.  
> *voir communiqué détaillé « Adhésion FIP ».*

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération accordant la caution de la Nouvelle-Calédonie à un contrat de prêt passé par la compagnie Air Calédonie avec l'Agence Française de Développement pour le financement de deux ATR 72-600. Le projet a pour objet d'accorder la caution de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50 % d'un prêt à long terme d'un montant maximum de 2 744 630 071 F pour permettre l'achat de deux avions ATR 72-600 neufs par la compagnie Air-Calédonie. Ce financement correspond à la 2<sup>e</sup> phase du plan de financement global devant permettre le renouvellement de quatre avions ATR. Pour mémoire, le plan de financement global se monte à 9 291 182 918 F CFP et se décline comme suit :
  - Défiscalisation (20 %) : 2 028 590 364 F
  - Fonds propres (vente des 4 avions actuels) (19,6 %) : 1 822 593 508 F
  - Emprunt bancaire (48 %) : 5 439 999 045 F

## **2. Délibérations du gouvernement**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires et devant la Cour administrative d'appel de Paris pour trois affaires. Il l'a également habilité à ester en justice devant le Tribunal de première instance de Nouméa pour une affaire.

## **3. Arrêtés du Gouvernement**

### **Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

Le congrès a adopté le 7 février 2017 une loi du pays créant la partie législative du titre IV du livre VI du code agricole et pastoral de la Nouvelle-Calédonie *relatif à la valorisation des produits agricoles, agroalimentaires et de la mer*. Pour compléter cette loi et fournir l'arsenal réglementaire indispensable au fonctionnement du processus de reconnaissance des signes de la qualité et de l'origine, le gouvernement a adopté l'arrêté n° 2017-453/GNC du 21 février 2017 créant la partie réglementaire du code précité.

Pour que les certifications puissent être délivrées, il faut au préalable que le gouvernement, par voie d'arrêtés, agréé un ou des organismes de contrôle, reconnaisse des organismes de défense et de gestion, homologue des référentiels et approuve les plans de contrôle associés.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la SARL ACERPAC (AFNOR Pacific) en qualité d'organisme de contrôle des référentiels des signes d'identification de la qualité et de l'origine de la Nouvelle-Calédonie pour une période de quatre ans reconductible tacitement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu la fédération des pêcheurs hauturiers de Nouvelle-Calédonie (FPH) en qualité d'organisme de défense et de gestion du signe « pêche responsable » hauturière en Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le syndicat « réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable » (REPAIR) en qualité d'organisme de défense et de gestion des signes « agriculture responsable » et « agriculture intégrée » en Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu le syndicat de la qualité avicole et cunicole en qualité d'organisme de défense et de gestion des signes relatifs à la valorisation des produits avicoles et cunicoles en Nouvelle-Calédonie.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué le référentiel « pêche responsable » hauturière et approuvé les plans de contrôle associés.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a homologué le référentiel « agriculture responsable » et approuvé les plans de contrôle associés.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais relatifs à la venue de trois candidats pour l'autorité de la concurrence (candidat au poste de membre non permanent de l'autorité de la concurrence, candidat au poste de rapporteur général de l'autorité de la concurrence et candidat à la présidence de l'autorité de la concurrence) pour leur séjour à Nouméa du 28 juillet au 3 août 2017.

**Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le taux d'augmentation du salaire minimum garanti (SMG) à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. Le SMG passe de 915,42 F à 921,28 F l'heure, soit de 154 706 F à 155 696 F par mois, soit 0,2 % d'augmentation. La dernière revalorisation du SMG a été effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le taux d'augmentation du salaire minimum agricole garanti (SMAG) à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. Le SMAG passe de 778,12 F à 783,1 F l'heure, soit de 131 502 F à 132 344 F par mois, soit 0,2 % d'augmentation. La dernière revalorisation du SMAG a été effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2017.

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les niveaux de revenus des gestionnaires de réseaux électriques applicables sur la 3<sup>e</sup> période tarifaire, qui débutera au 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour deux ans. Les paramètres servant à en définir le calcul indiquent une hausse du coût du système électrique de 432 millions de francs par an, soit 1,6 % d'augmentation, principalement induite par une hausse des coûts de transport de l'électricité (notamment les coûts d'entretien du réseau). Pendant cette période, une expertise technique et financière globale sera menée pour identifier les évolutions à mettre en œuvre au sein du système électrique afin d'en optimiser les coûts et sa gestion technique. En effet, la mutation que connaît le système électrique réclame de faire évoluer toutes les pratiques du système électrique.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rejeté la demande d'agrément pour un transfert de déficits dans le cadre d'une fusion-absorption entre la société Quantum (absorbée) et la société Hermes Protection (absorbante), qui ont toutes deux pour activité la location de systèmes de sécurité, la télésurveillance, la télé vidéo surveillance, la téléassistance ainsi que la permanence et le traitement des appels téléphoniques.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé l'autorisation de défiscalisation locale délivrée à la société Gygadeix pour la construction de l'hôtel Hilton de Lifou, pour une durée de 12 mois, dans l'attente d'une décision du ministère de l'Économie et des finances concernant l'octroi d'une défiscalisation nationale. Ce projet avait été agréé en défiscalisation locale en octobre 2016 sur la base d'un crédit d'impôt évalué à 1,4 milliards de francs.

**Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la dérogation au monopole du pavillon (minéralier « DONIAMBO ») pour deux années, soit jusqu'au 31 juillet 2019. Le navire minéralier « DONIAMBO », battant pavillon panaméen, est affecté par la société Le Nickel - SLN au transport de minerai, en navigation côtière, vers l'usine de Doniambo.

**Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés pour la rentrée scolaire 2018.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé des mesures retenues pour la rentrée scolaire 2018 dans l'offre de formation des classes d'enseignement supérieur des établissements d'enseignement du second degré publics et privés de la Nouvelle-Calédonie.

*Voir communiqué détaillé « carte des formations 2018 ».*

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim M. Gilles Ukeiwé en qualité de directeur du lycée Williama-Haudra à Lifou, pendant l'arrêt de travail de M. Evencio De Paz, directeur du lycée Williama-Haudra, du 17 juillet au 20 août 2017.

**Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Museum d'Auckland à mener un projet de recherche scientifique dans le parc naturel de la mer de Corail. Cette expédition scientifique doit être menée entre le 27 juillet et le 7 août 2017. L'objectif des travaux est

d'échantillonner la faune et la flore dans les eaux peu profondes (0-500 mètres) autour des îles de Walpole, Matthew, Hunter et sur les bancs d'Ellet et de l'Orme, afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité sous-marine de Nouvelle-Calédonie. Les échantillons seront collectés à la main ou à l'aide de filets, fusils sous-marins, parachute, lignes, nasses.

**Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a immatriculé au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie : l'Agence de Gaillande, Gras et fils, la Société d'investissement, la société Conseil et assurance, Geneco, Oceor Lease Nouméa, Horizon, Conseil, SM2C et Mme Karine Tramier.

\* \*  
\*

**Divers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 2 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 51 avis favorables sur des autorisations de travail dont 28 concernent les projets miniers.